

CHARTE DE L'AFIPP

1. Le respect absolu de la déontologie, le respect de vos clients et de vos collègues.
2. Faire évoluer l'AFIPP : Si vous souhaitez améliorer le fonctionnement de l'association, si vous avez des remarques à formuler, dites le à l'un des membres du bureau avec la ou les solutions de rechange. Nous sommes très ouverts aux critiques constructives et à la transparence.
3. Soyez exemplaire dans l'exercice de votre métier : rechercher la cohérence entre l'être (personnalité) et le paraître. Essayer de comprendre ce que veulent vos clients et les aider à le réaliser, sans aucune projection de votre part.
4. Se proposer de faire un travail sur soi-même, lorsque l'on perçoit que l'on projette ses goûts personnels ou ses propres difficultés sur ses clients.
5. Accepter de participer aux Ateliers Miroir (interne à l'AFIPP) qui permettent de changer ou améliorer son image professionnelle grâce aux retours d'image. Ils sont proposés chaque année et vous vous engagé à y participer une fois tous les deux ans.
6. Partager vos informations (parutions, émissions, conférences, salons, expositions...) concernant le métier de conseil en image car l'AFIPP est un centre d'information et de partage grâce à la participation active de chacun et de chacune.
7. Une participation active en terme de suggestions de visites, conférences, d'ateliers à réaliser, à animer ou à faire animer par quelqu'un de votre connaissance possédant un sujet concernant l'image ou la communication une fois tous les 2 ans.

Quel sujet d'atelier, ou de rencontre, pourriez-vous proposer lors des échanges de savoir-faire ?

.....

8. Une participation active en étant présent à au moins 3 activités organisées par l'AFIPP (AG, séminaire, forum, atelier, groupes de travail...) par an.

Je soussignée, m'engage à respecter ces attentes en qualité de membre de l'Association Française pour l'Image et la Posture Professionnelle.

Paris le :

Signature du nouveau membre

Signature du membre du comité d'adhésion

Si votre comportement n'est pas conforme aux critères de professionnalisme et d'exemplarité de l'AFIPP, le CAD (Comité d'Adhésion et de Déontologie) pourra prendre la décision de ne pas renouveler votre adhésion.